



MAIRIE / TI-KËR

## ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

- ROUTE DE TY RHU -

ARRETE N° 2023-58

Le Maire de Combrit;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le Vendredi 26 Mai, de 13h30 à 19h00, différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises route de Ty Rhu, à hauteur du n°25 bis, en raison de travaux d'élagage :

- circulation alternée
- rétrécissement de chaussée
- interdiction de stationner

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise KERNE ELAGAGE.

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
KERNE ELAGAGE

Fait à Combrit, le 27 Avril 2023

Pour le Maire et par délégation Christian LOUSSOUARN  
Brigitte LE GALL-LE BERRE  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Culture et Patrimoine

